



Bureau de santé publique du
comté de Renfrew et du district

FICHE D'INFORMATION

VACCIN CONTRE LE MÉNINGOCOQUE



Qu'est-ce qu'infection à méningocoque ?

Les infections invasives à méningocoque sont causées par une bactérie appelée *Neisseria meningitidis*. Plusieurs personnes (environ 10 % de la population) sont porteurs de cette bactérie qui se loge à l'arrière de la gorge ou au niveau du nez, et ce, sans même se sentir malade. Dans certains cas, la bactérie surpasse les défenses naturelles du corps et cause de sérieuses infections incluant la méningite (inflammation des méninges, enveloppes de la moelle épinière et du cerveau) et la septicémie (infection généralisée de l'organisme impliquant le sang et plusieurs organes).

Quels sont les symptômes de cette maladie ?

Les symptômes d'une infection invasive à méningocoque peuvent varier grandement mais incluent: pic de fièvre soudain, maux de tête sévères, vomissements, rigidité cervicale, éruption cutanée de couleur rouge/pourpre, sensibilité à la lumière, fatigue, confusion et dans de grave cas, le coma. Certaines personnes meurent d'une infection invasive à méningocoque et celles qui survivent peuvent souffrir d'handicaps permanents tels que : perte de l'audition, dommages neurologiques ou paralysie des membres.

Comment se transmet la maladie ?

Les infections invasives à méningocoque se transmettent par contact direct avec les sécrétions orales et respiratoires d'une personne infectée (ex : salive, sécrétions nasals).

Comment le vaccin fonctionne-t-il ?

Le vaccin conjugué ACYW-135 contre le méningocoque protège contre les types A, C, Y et W-135. Le vaccin ne protège pas contre les autres types pouvant causer les maladies invasives à méningocoque ou d'autres micro-organismes pouvant causer une méningite ou une septicémie.

Programmes de vaccination enfance et scolaire

Tous les étudiant en 7^{ième} année doivent recevoir une dose unique de vaccin conjugué ACYW-135 contre le

Visitez notre site web au www.rcdhu.com

méningocoque. Depuis l'année scolaire 2014-2015, les élèves de 7^{ième} année doivent fournir une preuve de vaccination avec le vaccin conjugué ACYW-135 contre le méningocoque (Men-C-ACYW-135) ou encore présenter une exemption valide afin de fréquenter l'école en Ontario. Selon le programme d'immunisation de base contre le méningocoque, les élèves de 7^{ième} qui n'ont pas été immunisés avec le vaccin conjugué ACYW-135 requièrent une dose. Pour les élèves ayant déjà été vaccinés avec le vaccin conjugué ACYW-135, veuillez s'il-vous-plaît contacter votre fournisseur de soins de santé ou votre Bureau de santé publique.

Qui est éligible à recevoir le vaccin gratuitement ?

Tous les élèves nés le 1^{er} janvier 1997 ou après cette date, qui n'ont pas encore reçu le vaccin, demeurent éligibles à recevoir une dose du vaccin conjugué ACYW-135 contre le méningocoque. De plus, les personnes âgées entre 9 mois et 55 ans, ayant des problèmes de santé les mettant à risques de contracter une infection invasive à méningocoque, sont eux aussi éligibles pour recevoir le vaccin gratuitement.

Est-ce qu'il y a des effets secondaires associés au vaccin ?

La plupart des individus n'auront pas d'effets secondaires suite à l'administration du vaccin conjugué ACYW-135. Toutefois, le cas échéant, les effets secondaires ont tendance à être mineurs et peuvent inclure: sensibilité, rougeur, et enflure au site d'injection. D'autres effets secondaires tels que des maux de tête, irritabilité et fatigue peuvent survenir. Les réactions sévères sont rares.

À quel moment devrais-je contacter mon médecin/infirmière praticienne ?

Consultez votre médecin/infirmière praticienne ou rendez-vous dans un centre hospitalier le plus près de chez vous si l'un de ces symptômes se développe dans les trois jours suivants la vaccination:

- urticaire (éruption cutanée)
- enflure au niveau du visage et de la bouche
- difficultés respiratoires
- somnolence importante, pâleur
- fièvre élevée (40°C ou 104°F et plus)
- convulsions
- autres problèmes sérieux.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin ?

Les personnes suivantes ne devraient pas recevoir le vaccin conjugué ACYW-135:

- quiconque ayant eu une réaction allergique à ce vaccin ou à toutes composantes de celui-ci (anatoxine diphtérique)
- quiconque ayant eu la maladie neurologie appelée Syndrome de Guillain-Barré (SGB)
- quiconque faisant de la fièvre ou au pris avec une infection plus sérieuse qu'un rhume – le cas échéant, le vaccin devrait être administré après la résolution des symptômes.

Vous devriez toujours discuter des bienfaits et des risques de n'importe quel vaccin avec votre médecin/infirmière praticienne ou téléphoner le Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district.

À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions ?

Consultez votre médecin/infirmière praticienne ou appelez la ligne info santé du Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district au 613-735-8666 ou sans frais au 1-800-267-1097, poste 666.

Comment tenir à jour son dossier de vaccination ?

Après avoir reçu un vaccin, assurez-vous que votre carnet d'immunisation (carte jaune) est à jour. N'oubliez pas de le conserver dans un endroit sûr !

Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district

7 International Drive
Pembroke, ON, K8A 6W5
613-735-8666 ou
1-800-267-1097, poste. 666

Visitez notre site web au www.rcdhu.com